

La Réforme du Marché du Travail en France

Réglementation adaptée à la diversité des entreprises

- Davantage de règles négociées au niveau des entreprises
 - Négociation de la rémunération, du temps de travail et de la mobilité interne
 - Les accords d'entreprise pourront s'imposer au-delà des accords de branche
 - En cas de désaccord avec certains salariés: sécurisation de la rupture du contrat de travail et baisse de son coût

Réglementation adaptée à la diversité des entreprises

- Adapter les négociations de branches aux spécificités sectorielles
 - Assouplissement du recours aux contrats temporaires
 - Instauration du contrat de chantier
 - Règles spécifiques pour les plus petites entreprises
 - Réduction du nombre de branches de 700 à 200

Simplifier et renforcer le dialogue social interne aux entreprises

- Fusion des 3 instances existantes en une seule: Le Conseil Social et Economique
- Règle de majorité appliquée à tous des accords conclus avec les partenaires sociaux ou via la consultation directe des salariés
- Possibilité de négociations directe avec les salariés si pas de syndicats dans les entreprises de moins de 50 salariés
- Définition de l'agenda social des négociations collectives par les partenaires sociaux dans la limite de 3 ans

Réglementation adaptée à la diversité des entreprises

- Réduction du coût des licenciements
 - Instauration d'un plafond et d'un plancher d'indemnités de licenciement (par ancienneté)
 - L'instauration d'un plafond devrait inciter à la conciliation et réduire le temps des procédures contentieuses (moins de recours en appel)
 - Réduction du délai de recours contentieux d'un licenciement injustifié à 1 an après rupture du contrat de travail

Simplifier la restructuration des grandes entreprises

- Création de la rupture conventionnelle collective
- Restriction du périmètre géographique du licenciement économique à l'échelon national
- Simplification du transfert d'entreprises



Réforme de l'assurance chômage

- Ouverture de l'assurance-chômage aux démissionnaires et aux indépendants
- Contrôle accru de la recherche d'emploi en contrepartie de droits nouveaux
- Refonte de la gouvernance



Réforme de l'apprentissage

- Améliorer l'orientation
- Renforcer le rôle des entreprises dans la co-construction des diplômes
- Revoir le mode de financement des CFA en fonction du nombre d'apprentis

Réforme de la formation continue

- Refonte du Compte Personnel de Formation
- Renforcer l'effort en faveur des demandeurs d'emploi et donner un rôle de pilotage aux Régions
- Garantir la qualité des formations par un double système:
 - ✓ Publication des taux de satisfaction et du retour à l'emploi
 - ✓ Mise en place d'un système de certification

Merci de votre attention

Contact:

Laurent MARIONNET
marionnetl@ccilf.pt



www.ccilf.pt



130
ANOS | ANS